

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
29/09/83

Origine :
DGR
AC

MMES et MM les Directeurs
et Agents Comptables
(pour attribution)
MM les Directeurs
et Agents Comptables
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Départements d'Outre-Mer
(pour attribution)
MME et MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
(pour information)

Réf. :

DGR n° 1503/83 - AC n° 301/83

Plan de classement :

224	258				
-----	-----	--	--	--	--

Objet :

ENQUETE SUR LES ACOMPTE VERSES AUX PHARMACIENS EN APPLICATION DE LA
CONVENTION PHARMACEUTIQUE ORGANISANT LA DISPENSE DE L'AVANCE DES FRAIS
PHARMACEUTIQUES.

A la demande du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, une enquête est lancée dans le but
de connaître le montant des acomptes versés aux pharmaciens et le délai moyen de remboursement des factures.

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

15 Octobre 1983

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

29/09/83

Origine :

DGR

AC

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
(pour attribution)

MMES et MM les Agents Comptables
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
(pour attribution)

MM les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Départements d'Outre-Mer
(pour attribution)

MM les Agents Comptables
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Départements d'Outre-Mer
(pour attribution)

MME et MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
(pour information)

N/Réf. : DGR n° 1503/83 - AC n° 301/83.

Objet : Enquête sur les acomptes versés aux pharmaciens en application de la convention pharmaceutique organisant la dispense de l'avance des frais pharmaceutiques.

Afin de répondre à la demande du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, je vous prie de trouver ci-joint, un questionnaire relatif aux acomptes versés aux pharmaciens en application de la convention pharmaceutique organisant la dispense de l'avance des frais pharmaceutiques.

L'enquête a pour objet de faire apparaître, d'une part, la situation au 30 Septembre 1983 des acomptes versés aux pharmaciens et, d'autre part, le délai actuel moyen de remboursement des factures.

Je vous serais très obligé de bien vouloir, dans la mesure du possible, me retourner ce questionnaire pour le 15 Octobre 1983 au plus tard.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires (Mlle LEPINE - 321.04.62).

L'Agent Comptable,

François BORNE

Pour le Directeur,
Le Directeur Adjoint,
chargé de la Direction
de la Gestion du Risque

René VASSEUR

CPAM

N°

--	--	--	--	--	--	--

QUESTIONNAIRE
RELATIF AUX ACOMPTES VERSES AUX PHARMACIENS
EN APPLICATION DE LA CONVENTION PHARMACEUTIQUE
ORGANISANT LA DISPENSE DE L'AVANCE DES FRAIS PHARMACEUTIQUES

—

MONTANT DES ACOMPTES VERSES AUX PHARMACIENS
APPARAISSENT AU COMPTE T 404 "PHARMACIENS"
AU 30 SEPTEMBRE 1983

....., F

DELAI ACTUEL MOYEN DE REMBOURSEMENT DES FACTURES

jours

Le, 1993

L'Agent Comptable,

Questionnaire à retourner à la CNAMTS - Agence Comptable Département Comptable pour le 15 Octobre 1983
